

donner leurs biens à leurs enfants s'exposaient à se voir méprisés et à manquer souvent du nécessaire.

De plus, comme l'a aussi signalé le comité spécial du Sénat sur la gérontologie, même si beaucoup de couples âgés font leur possible pour faire réparer leur maison avant la retraite du mari, il reste que leurs propriétés sont généralement très vieilles et exigent beaucoup plus d'entretien que la moyenne.

Comme les accidents sont une cause importante d'incapacité chez les personnes âgées, on leur a recommandé, à titre de mesure préventive, de modifier leur logement de façon à minimiser les risques de se frapper ou de tomber, par exemple, en améliorant l'éclairage dans les escaliers, en installant une barre d'appui dans la salle de bain, en abaissant les armoires, et ainsi de suite. Ces recommandations sont utiles et proviennent sans doute de bonnes intentions mais, contrairement à des endroits comme le Danemark où le gouvernement accorde des subventions à cette fin, aucun gouvernement canadien n'a encore offert de payer le coût de ces améliorations.

Les programmes Canada au travail et Jeunesse-Canada au travail ont clairement démontré un grand besoin d'hommes ou de femmes à tout faire pour offrir ces services, mais qu'aucun programme précis n'existe à l'heure actuelle pour remplir ce besoin. Un des problèmes des propriétaires qui affecte surtout les veuves et explique peut-être la popularité croissante des condominiums auprès des personnes âgées est le manque d'aide pour les tâches comme le déblaiement de la neige, l'entretien de la cour et du jardin, le nettoyage des gouttières.

Monsieur l'Orateur, je suis très fier, après 15 ans de service dans ma ville, d'avoir pu obtenir, avec l'aide des clubs sociaux de Verdun, les fonds nécessaires pour loger 350 personnes dans un centre d'accueil et 300 autres dans des appartements à prix modiques. Je suis convaincu que les résidents de Verdun en sont très reconnaissants. Les agences canadiennes de service social offrent déjà les services d'auxiliaires familiales professionnelles, mais celles-ci sont très peu nombreuses et servent surtout à remplacer les mères hospitalisées ou surchargées de travail, ou encore à donner des services complets aux vieillards très malades.

Comme l'ont conclu tous ceux qui ont étudié la situation des personnes âgées au Canada au cours des vingt dernières années, y compris la Commission royale d'enquête sur les services de santé, le comité d'enquête du Sénat sur la gérontologie, et nombre d'autres, toutes les provinces et les territoires ont besoin d'auxiliaires familiales. Ces dernières seraient spécialement formées pour aider les personnes âgées fragiles quelques jours ou quelques heures par semaine au besoin à accomplir les tâches comme le ménage, le magasinage et la cuisine. Ce service ainsi que des popotes-roulantes pour tous ceux qui ne peuvent se faire à manger permettraient aux personnes âgées de rester indépendantes et de continuer à vivre chez elles.

Dans ces études on énumérait aussi d'autres services importants, comme les programmes de contact (pour identifier les personnes confinées chez elles), les services d'information et de référence (pour faire connaître aux personnes âgées les ressources communautaires et les programmes gouvernementaux), les services téléphoniques de réconfort, les visites amicales, les équipes pour faire le grand ménage, les hommes ou

femmes à tout faire et les services spéciaux de transport. Toutefois, les services de santé à domicile des provinces (comprenant les infirmières visiteuses, les médecins, les orthophonistes, les spécialistes en réadaptation, les dentistes et les pédicures), ne suffisent pas non plus à répondre aux besoins des personnes âgées fragiles. Les infirmières de l'ordre de Victoria et beaucoup d'autres infirmières-hygiénistes travaillent auprès des personnes âgées dans toutes les régions du Canada, mais ici comme dans le cas des auxiliaires familiales, les services sont insuffisants et surtout réservés aux grands malades.

Un autre facteur contribuant à l'inefficacité des services réside dans le fait que les services sociaux et de santé sont presque toujours indépendants les uns des autres, ce qui fait que leurs efforts manquent totalement de coordination. Outre les personnes âgées fragiles qui vivent seules, il existe un autre groupe qui souffre du manque de coordination entre les services sociaux et les services de santé à domicile: ce sont les familles (en particulier les épouses, les filles ou les brus) avec qui demeurent ces gens âgés fragiles ou malades. Beaucoup de gens âgés sont envoyés dans des maisons de repos non pas parce que leur famille ne les aime pas ou n'en veut pas, mais parce que les familles ne reçoivent pas la confiance et l'appui dont elles ont besoin pour en prendre soin.

Beaucoup de femmes âgées qui soignent leur mari malade disent qu'elles sont terrifiées à l'idée que quelque chose puisse aller mal, car elles n'ont personne sur qui compter en cas de crise. Il n'est pas rare que ces femmes et ces filles soient épuisées, parce qu'elles n'ont jamais de vacances ou de répit. Le rapport du groupe de travail fédéral-provincial sur la santé communautaire a recommandé que les gouvernements offrent des services spéciaux aux conjoints et aux familles qui prennent soin de personnes âgées. Une forme d'appui consisterait à prévoir des séjours périodiques dans une maison de santé ou de l'aide ménagère occasionnelle à la maison.

Le groupe de travail a aussi recommandé d'accorder des subventions à ces familles pour faire des modifications à leur maison, comme par exemple l'installation de rampes pour les fauteuils roulants ou la construction de petits appartements semi-indépendants. En terminant, monsieur l'Orateur, je voudrais exprimer notre confiance à l'égard de notre chef dynamique le premier ministre et les mesures proposées dans le discours du trône qui traduit la pensée fondamentale de notre parti et qui permet à notre gouvernement de répondre aux besoins de la population dans les sphères qui en ont le plus besoin. J'ai donc le plaisir d'appuyer la motion de l'honorable député de York-Sud (M^{me} Appolloni) et d'en proposer l'adoption.

Des voix: Bravo!

● (1622)

[Traduction]

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'en aurai plus long à dire demain à propos de ce discours...

[Français]

... mais pour le moment...

[Traduction]

(Sur la motion de M. Clark, le débat est ajourné.)

(Sur la motion de M. Trudeau, la séance est levée à 4 h 28.)